



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 19
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 18
Date de convocation : 23/06/2022

**PROCES VERBAL
ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE
D'UN MEMBRE DU BUREAU DU SMRD
ET DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
SEANCE DU 6 JUILLET 2022**

Intérêt commun

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Alex, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX ; MM. Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON, Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant de Hélène PELAEZ-BACHELIER)
Communauté des communes du Diois : Mme Michelle PHILIPPE (suppléante de Anne-Line GUIRONNET) ; MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Alain BONNARD (suppléant de Gérard PERDRIX), Dominique JOUBERT (suppléant de Christine AURANGE)
Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, FAURE Jean-François (suppléant de Philippe CHAVE), Francis FAYARD, Gilbert CHAREYRON

Autres présents :

SMRD : Mmes Chrystel FERMOND, Caroline JEANJEAN, Claire PETITJEAN ; MM. David ARNAUD, Swann DARNAUDGUILHEM, Jérôme DUVAL
CLE : M. Pierre LESPETS

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU
Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AURANGE, Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY ; M. Gérard PERDRIX
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jacques BONNET, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT
Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; Claude AURIAS, Philippe CHAVE, David GARAYT, Jean-Marc PEYRET, Cyrille VALLON, Jean SERRET

OBJET : ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE D'UN MEMBRE DU BUREAU ET D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu le Code Général de la Fonction publique,
Vu la délibération du comité syndical en date du 23 septembre 2022 portant installation du comité syndical (président, vice-présidents, bureau et commission d'appel d'offres),
Vu la démission de monsieur Jean-Luc DUPAIGNE,

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Considérant qu'il convient d'élire un membre du bureau afin de remplacer monsieur Jean-Luc DUPAIGNE (CCD),

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical élit en son sein, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour, un bureau, composé du Président, des trois vice-présidents et d'un délégué par EPCI-FP membres.

Considérant la décision de l'assemblée délibérante, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection d'un membre du bureau, dans la mesure où aucune disposition ne s'y oppose,

Le Président fait procéder à l'élection d'un délégué au bureau du SMRD à main levée.

Vu les votes ainsi exprimés :

- Pour 18
- Contre 0
- Abstention 1

Vu le Code Général de la Fonction publique et en référence aux statuts, le bureau du SMRD est ainsi composé :

- **Président :** Gérard CROZIER
- **3 Vice-présidents :** Pascal BAUDIN, Frédéric TRON, Martine CHARMET
- **Membres :**
 - . Communauté de Communes du Val de Drôme : Cyrille VALLON
 - . Communauté de Communes du Diois : André GIRARD
 - . Communauté de Communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Jean-Philippe ROCHE

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant qu'il convient d'élire un membre de la commission d'appel d'offres afin de remplacer Monsieur Jean-Luc Dupaigne (CCD), et ce, pour la durée du mandat qu'ils détiennent de leur collectivité mandante,

Considérant qu'outre le Président du Syndicat, ou son représentant, cette commission est composée de cinq membres élus par le Comité syndical à la représentation proportionnelle au plus fort reste et qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant la décision de l'assemblée délibérante, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, dans la mesure où aucune disposition ne s'y oppose,

Le Président fait procéder à l'élection d'un délégué de la Commission d'appel d'offres à main levée.

Vu les votes ainsi exprimés :

- Pour 18
- Contre 0
- Abstention 1

En application de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES** du **SMRD** est ainsi constituée :

PRESIDENT :

Gérard CROZIER (CCVD)

MEMBRES TITULAIRES :

René ESTEOULLE (CCVD)

Frédéric TRON (CCCPS)

Jean-Philippe ROCHE (CCCPS)

André GIRARD (CCD)

Martine CHARMET (Conseil départemental)

MEMBRES SUPPLEANTS :

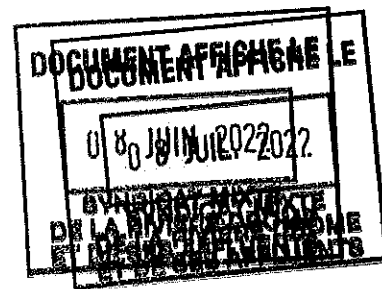
Régine CHALEAT (CCVD)

Jacques BONNET (CCCPS)

Hélène PELAEZ-BACHELIER (CCCPS)

Anne-Line GUIRONNET (CCD)

Jacques LADEGAILLERIE (Conseil départemental)



Le Président du SMRD
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS